

L'implication des populations riveraines condition essentielle à la gestion durable de la Réserve de Biosphère de la Comoé (RBC)

[Local populations involvement, an essential condition for a sustainable management of the comoe biosphere reserve (CBR)]

TKM. Gauze¹, J. Biemi², and K. Soro¹

¹Centre de Recherche en Ecologie Université Nangui Abrogoua,
08 BP 109 Abidjan 08, Côte d'Ivoire

²Université Félix Houphouët Boigny,
22 BP 582 Abidjan 22, Côte d'Ivoire

Copyright © 2014 ISSR Journals. This is an open access article distributed under the *Creative Commons Attribution License*, which permits unrestricted use, distribution, and reproduction in any medium, provided the original work is properly cited.

ABSTRACT: This study attempts to show that not involving local population around the Comoé biosphere reserve could very seriously hinder a sustainable management of this socio-ecological space. Now, the recorded results show well that local population are involved in the management of the biosphere reserve through adequate zoning strategies, the setting up of village associations and the role they play, microprojets and local initiatives such as local radio (radio Bouroutou). Indeed, knowing and respecting the three zones (core area, buffer zone and transition zone) as defined by the zoning, significantly contribute to the protection, the sustainable management of the biodiversity and to the development of the local community through the construction of a sustainable development at their level. Likewise, income creating microprojets, which are defined as indispensable activities to the involvement of local populations and chosen consensually by them, constitute some conditionality for an effective participation of those populations in the sustainable management of the Comoé biosphere reserve. The setting up of village associations and local management committee and the role they play are favourable instruments to consolidating experience and to reinforcing permanent dialog between stakeholders. Local population could play a key role if sufficiently prepared, motivated for a better involvement in managing this natural heritage.

KEYWORDS: Biosphere reserve, stakeholders, identification, roles, Comoé.

RESUME: Cette étude essaie de démontrer que la non implication des populations riveraines de l'espace de la réserve de biosphère de la Comoé pourrait constituer un frein voire, un blocage à la gestion durable de cet espace socio-écologique. Or, les résultats enregistrés démontrent bien que les populations riveraines de la réserve sont impliquées dans la gestion de celle-ci à travers des stratégies adaptées du zonage, de la création et du rôle des associations villageoises, des microprojets de développement et des initiatives locales telles que la radio de proximité (radio Bouroutou). En effet, la connaissance et le respect des trois zones définies par le zonage (aire centrale, zone tampon et zone de transition) contribuent d'une manière significative à la protection, à la gestion durable de la diversité biologique et à l'épanouissement des populations locales par la construction d'un développement local durable. De même, les microprojets, générateurs de revenus définis comme activités indispensables à la participation des populations locales et choisis par consensus par et pour elles-mêmes, constituent une certaine conditionnalité de l'implication effective de celles-ci à la gestion durable de l'espace de la réserve de

biosphère de la Comoé. La création et les rôles joués par les associations villageoises et le Comité de gestion locale sont des instruments favorables à la consolidation des acquis et au renforcement du dialogue permanent entre les acteurs parties prenantes parmi lesquels les populations locales pourraient jouer un rôle stratégique moteur si elles sont suffisamment préparées, motivées pour être davantage impliquées dans la gestion de ce patrimoine naturel.

MOTS-CLEFS: Réserve de biosphère, acteurs, identification, rôles, Comoé, Côte d'Ivoire.

1 INTRODUCTION

La conservation des aires protégées est souvent mise en jeu lorsque les populations qui vivent à leurs alentours estiment qu'elles ne bénéficient pas de leur conservation. Ce sentiment s'amplifie lorsqu'elles subissent des répressions en voulant exploiter les ressources biologiques et minières ; d'où les problèmes anthropiques essentiellement auxquels sont confrontées toutes les autres aires protégées en Côte d'Ivoire (DUPUY et N'GUESSAN, 1991[1]). Les RB vont au delà du concept classique de protection, elles encouragent une approche spatiale et conceptuelle plus large. Les RB visent à concilier la conservation, la recherche et le développement local car la prise en charge des projets de développement n'est pas toujours aisée dans les aires protégées et les objectifs de conservation ne sont pas atteints par la seule gestion et actions de conservation. Le concept de RB entend donc proposer des stratégies multiples de gestion durable des aires protégées. Dans le cas particulier de la Réserve de Biosphère de la Comoé (RBC), les populations riveraines sont confrontées à une pauvreté grandissante liée à ses terres environnantes devenues incultes et impropres à l'agriculture, l'exploitation de l'anacardier dévoreuse de l'espace utilisable pour les cultures vivrières et les conditions bioclimatiques qui rapprochent, de plus en plus, l'espace Comoé des zones semi-arides. Les populations riveraines éprouvent cependant, le sentiment à lier leur subsistance en l'exploitation des ressources de la RBC qui leur est malheureusement interdite. Cette étude veut contribuer à la gestion durable de la RBC en proposant des stratégies adéquates, selon la Stratégie de Séville, pour l'implication des populations riveraines dans sa gestion.

RECHERCHES ANTERIEURES

Nommée « Parc de la région nord » en 1926 à sa création, par la suite « Réserve de faune de Bouna » puis « Parc national », la réserve de biosphère de la Comoé a connu une gestion qui ne relevait que de l'autorité des seuls conservateurs, sans l'implication des populations locales. En effet, jusqu'à la fin du 20^{ème} siècle, l'approche de la conservation était sanctuariste et les activités humaines étaient considérées comme destructrices de la nature et incompatibles avec la protection des espaces (SIEGE, 2001[2]) d'où l'idée de la défense des éléments du milieu naturel contre les dynamiques anthropiques jugées négatives (RODARY *et al.*, 2003[3]). La mise en défens des espaces naturels à des fins de conservation est de ce fait un acte dont l'essence échappe à la compréhension des populations riveraines et celles-ci se voient expropriées de "leur bien" (VOOREN et MEIJERINK, 1995[4]). Cette approche dirigiste de la conservation a favorisé le développement des rapports conflictuels entre conservateurs et populations et s'est soldée souvent par des échecs.

2 MÉTHODOLOGIE

2.1 SITE D'ÉTUDE

La RBC est située dans le Nord-Est de la Côte d'Ivoire entre les latitudes 8°30' et 9°40' Nord et les longitudes 3°10' et 4°20' Ouest. Elle est depuis 1983 une RB mais était avant cette date le Parc National de la Comoé avec une superficie de 1 150 000ha qui a été officiellement créé en 1968 par le décret 68 - 94 du 08 février 1968 avec la fusion de la Réserve de Faune de Bouna et la Forêt Classée de Kong. Ce parc qui s'étend actuellement sur 1 149 150 ha, s'est vu déborder, à la suite du déclassement en 1977, par décret n° 77-116 du 25 février 1977, d'une superficie de 850 ha au profit de Téhini.

La RBC fait partie du réseau ivoirien d'aires protégées qui compte quatorze parcs nationaux et réserves dont huit parcs nationaux, cinq réserves partielles, une réserve naturelle intégrale. Cet ensemble d'aires protégées couvre une superficie globale de plus de 2 100 000 ha (6,5% du territoire). La gestion des aires protégées en Côte d'Ivoire, notamment de la RBC, est exclusivement assurée par l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR) qui a été créé par le décret n° 2002-359 du 24

juillet en application de la loi d'orientation n° 2002-102 du 11 février 2002 sur les PNR. L'OIPR est placé sous tutelle administrative du Ministère en charge de l'Environnement et du Développement Durable. Selon le découpage administratif de 2011 de la Côte d'Ivoire, elle appartient à la région du Bounkani. Cependant, la périphérie est constituée de cinq Sous-préfectures réparties dans 3 régions. Ce sont : i) dans la région du « Bounkani », les Sous-préfectures de Téhini et Bouna au nord et à l'est, la Sous-préfecture de Nassian au sud et au sud-est ; ii) dans la région du « Tchologo », la Sous-préfecture de Kong à l'ouest et au nord-ouest ; iii) dans la région du « Hambol », la Sous-préfecture de Dabakala au sud-ouest (figure 1). Son potentiel biologique est de : 710 espèces d'oiseaux, 232 espèces de mammifères dont 26 endémiques du bloc forestier guinéen, 134 espèces de reptiles (LAUGINIE, 2007[5]) et plus de 3864 espèces végétales (AKE ASSI, 2004[6]). Cette importante diversité biologique a favorisé son inscription sur la liste des RB en 1982 et sur celle du Patrimoine Mondial de l'UNESCO en 1983. Ce statut lui confère une protection stricte et une conservation durable, au plan international.

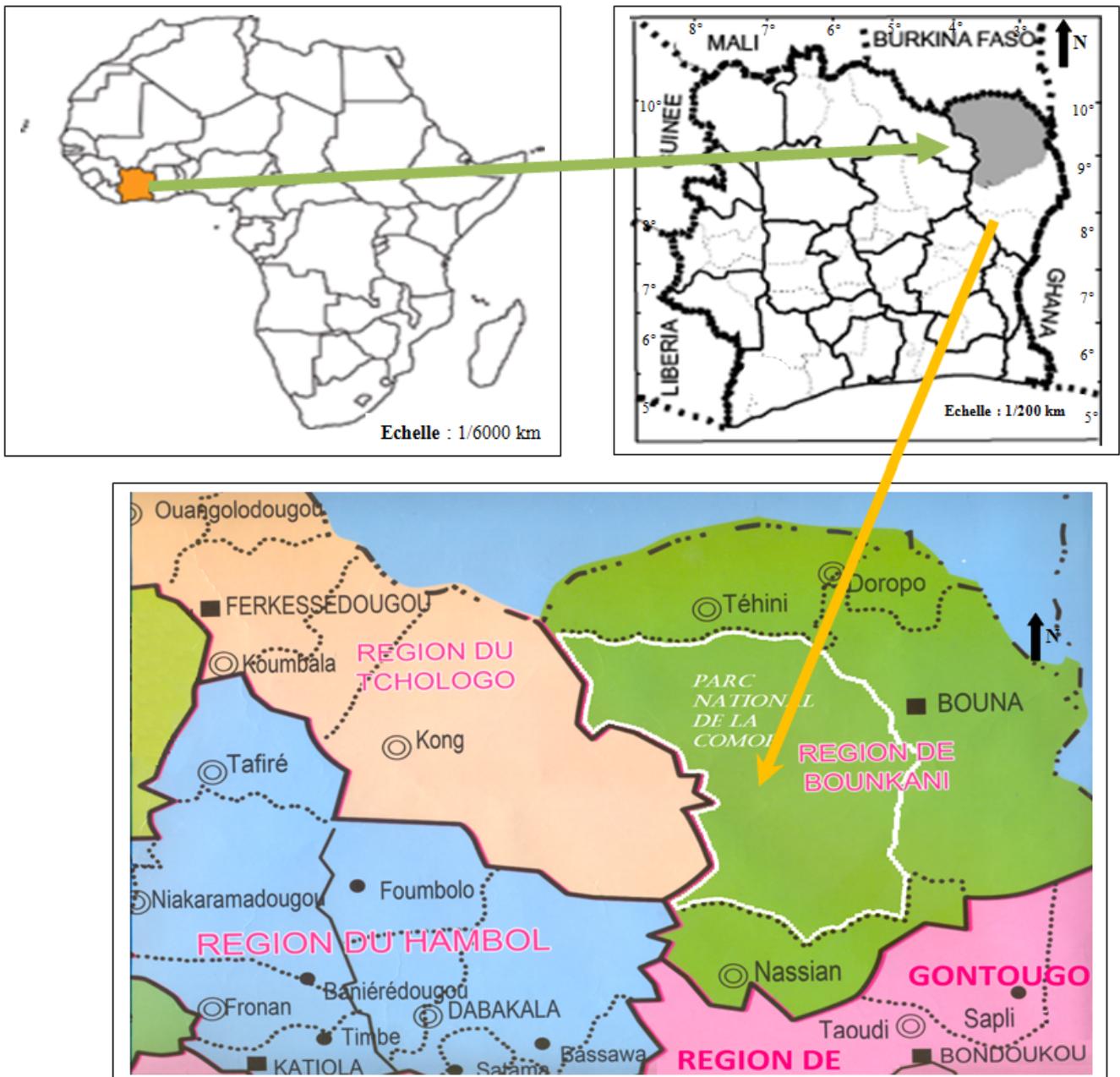


Figure 1 : Localisation du Parc National de la Comoé.

2.2 MATÉRIELS

Les matériels utilisés sont essentiellement constitués de fiches d'enquête et guides d'entretien qui sont un moyen essentiel de récolte de données de proximité. Les fiches d'enquête sont des : **i)** fiches d'enquêtes et de questionnaire du projet pilote agroforestier Comoé ; **ii)** fiches d'enquêtes "commerçants" ; **iii)** fiches d'enquêtes "pêcheurs" et **iv)** fiches d'enquêtes "agriculteurs". Concernant les guides d'entretien, ils ont visé les personnalités impliquées directement ou indirectement dans la conservation de la RBC. Toutes ces fiches et guides d'entretien permettent d'étudier les différentes corporations sociales essentielles utilisant les différents de la diversité biologiques et leur impact sur la conservation de la RBC.

2.3 MÉTHODES

2.3.1 METHODE D'OBSERVATION DIRECTE DU SYSTEME SPATIAL DE LA RESERVE

La méthode d'observation du système spatial RBC s'appuie sur la méthode MAB qui s'articule autour d'une référence institutionnelle principale : la Stratégie de Séville (SS).

2.3.2 TECHNIQUES DE COLLECTE D'INFORMATION SUR LE TERRAIN

Actuellement, en matière d'enquête, la formalisation mathématique est généralement de mise dans les sciences sociales. Mais, cette opération n'est pas un passage obligé pour tous les cas. Pour ce qui concerne nos unités de sondage et d'observation, nous avons à choisir entre trois types d'enquête : **i)** une enquête exhaustive ; **ii)** une enquête par sondage et **iii)** une enquête partielle.

Un sondage "raisonné" a été effectué. Il est axé sur une enquête partielle pour des raisons de temps et de moyens. L'enquête partielle est une enquête sur un sous-ensemble limité en nombre qui représente en réalité des structures. D'où sa dimension surtout qualitative, qui permet de rendre compte de l'essentiel de l'opinion de la population concernée. On utilise souvent ce type d'enquête partielle lorsque la taille ne détermine pas le comportement et la population considérée, homogène. C'est donc le fait d'avoir adapté l'enquête aux objectifs et exigences de l'étude que notre sondage, baptisé "partiel raisonné", nous épargne la formalisation mathématique. Ce qui conduit, dans la même logique, à ne pas non plus recourir à la notion de généralisation statistique des résultats. Puisque ce qui nous intéresse dans le cadre de nos enquêtes, c'est surtout la richesse de l'information.

2.3.3 CHOIX DES UNITES D'OBSERVATION ET DES SITES D'ENQUETE

Dans la présente étude, nous avons plutôt affaire à des groupes stratégiques, en raison de l'influence de leur opinion sur l'ensemble de la population. Ces différents groupes stratégiques, identifiés comme échantillons de travail, sont les suivants : les scientifiques, les gestionnaires du parc, les autorités administratives, les ONG, les coopératives, les associations locales (jeunes, femmes, etc.), les populations locales de statuts divers (autorités coutumières, notables, personnes âgées, jeunes, hommes, femmes), les structures administratives et coutumières, les populations riveraines des partenaires essentielles dans l'approche MAB.

Quant aux sites d'enquête, ils ont été choisis suivant les quatre critères suivants : **i)** appartenance à la subdivision administrative (sous préfectures) et à la subdivision militaire ; **ii)** nature des problèmes spécifiques tels que les pratiques de chasse et de la situation du village par rapport à la RBC ; **iii)** niveau de collaboration avec l'administration de la RBC. On s'intéresse aux villages manifestant une volonté de collaboration et ayant des relations avec le secteur OIPR ; **iv)** diversité ethnique du groupe culturel dominant et le groupe ethnique réclamant la paternité du village. En fonction donc des critères susmentionnés, un échantillon de 16 villages riverains de la RBC a été retenu (tableaux 1 et 2). Puis le choix des villages et des ménages a été fait par tirage simple.

2.3.4 ENTRETIENS AVEC LES GROUPES CIBLES

L'enquête s'est déroulée à l'aide d'entretiens semi-directifs. Ils se sont effectués à l'aide de guides d'entretien et sont articulés autour des quatre thématiques suivantes : occupation de l'espace et impacts sur les écosystèmes, impact des activités de prélèvement sur les écosystèmes, sociétés locales et écosystèmes, contraintes de la gestion de la biodiversité dans la RBC.

2.3.5 TRAITEMENT ET ANALYSE DES DONNEES COLLECTEES

Les données recueillies ont été traitées à l'aide de l'outil informatique suivant trois phases : i) une phase pré-informatique au cours de laquelle nous avons codifié manuellement les réponses fournies aux questions ; ii) une phase de saisie informatique au cours de laquelle nous avons configuré une maquette de saisie à l'aide des logiciels Excel ; iii) une phase de tabulation des données et de croisements des tableaux.

Tableau 1 : Structures administratives et coutumières rencontrées.

Structures	Objectifs visés
Préfecture de Bondoukou	<ul style="list-style-type: none"> - Rendre une visite de courtoisie et demande de facilitation des contacts dans le cadre de la mission - Apprécier le regard des administrateurs sur les problèmes relatifs à la gestion de la RBC - Apprécier leurs motivations par rapport à une éventuelle collaboration
Préfecture de Nassian	
Sous-préfecture de Téhini	
Sous-préfecture de Bondoukou	
Sous-préfecture de Nassian	
Sous-préfecture de Kong	
Sous-préfecture de Dabakala	
Commandement zone Bouna	
Commandement Zone Téhini	Collecter des informations sur : <ul style="list-style-type: none"> - l'économie à l'échelle locale - les projets de développement rural en cours ayant une incidence directe ou indirecte sur la RBC - le degré d'implication des populations dans la réalisation de ces projets - les difficultés liées à l'encadrement des paysans de la zone - les opportunités à saisir ou potentialités à valoriser dans le cadre d'un éventuel projet d'aménagement de la RBC
Direction Départementale de l'Agriculture de Bondoukou	
ANADER de Bondoukou	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les problèmes de gestion de la RBC zone par zone - Mesurer la motivation des agents par rapport à leurs missions - Apprécier les relations entre les populations et les agents
Secteur OIPR de Nassian	
PNDDR Bondoukou	
Roi des Koulango à Bouna Chef de la communauté lobi à Nassian	<ul style="list-style-type: none"> - Connaître les attributions et les champs d'action de la structure - Connaître le programme DDR de la zone - Apprécier l'incidence de ce programme sur la conservation de la RBC - Apprécier la place accordée à la RBC dans le programme DDR <ul style="list-style-type: none"> - Comprendre la structuration sociopolitique des deux communautés - Apprécier le sentiment des autorités traditionnelles sur les questions de gestion durable de la RBC (braconnage, relations avec l'OIPR, activités des populations riveraines, etc.)

Source : GAUZE T. M. 2008

Tableau 2 : Liste de quelques villages choisis pour l'enquête

Sous-préfecture	Noms des villages	Nombre de ménages	Population totale	Groupes ethniques	Echantillon	Observation
TEHINI	Bawé	46	391	Dioula	9	Ex zone sous contrôle FAFN
	Ouango-koro	52	362	Lobi	11	
	Biguilaye 1	113	479	Koulango	23	
KONG	Kafolo-bac	214	1 907	Dioula	23	Ex zone sous contrôle FAFN
	Koniéré	95	474	Dioula	19	
	Gorowi	45	342	Koulango	9	
DABAKALA	Toupé	18	106	Djimini	4	Ex zone sous contrôle FAFN
	Wendéné	112	601	Djimini	22	
BOUNA	Sayé	34	228	Koulango	7	Ex zone sous contrôle FAFN
	Yalo	32	220	Koulango	6	Ex zone sous contrôle FAFN
	Bania	45	369	Koulango	9	Ex zone de confiance
NASSIAN	Kakpin	138	616	Koulango	28	Zones sous contrôle gouvernemental
	Gansé 2	180	790	Koulango	36	
	Lambira	167	751	Koulango	33	
	Sandé-Anvéyo	142	695	Koulango	29	
	Dedi	131	451	Koulango	26	

Source : GAUZE T. M. 200

3 RÉSULTATS STRATÉGIQUES

3.1 IDENTIFICATION DES COMMUNAUTÉS RIVERAINES

Autour de la RBC, treize (13) groupes ethniques ont été répertoriés et répartis dans les différentes localités, dont les plus importants sont les Lobi, les Koulango, les Dioula (Malinké), les Djimini, les Lorhon et les Komono. Les Lobi, avec 49,6% des localités, représentent le groupe ethnique majoritaire. Les activités économiques développées autour de la RBC, relèvent presque exclusivement des secteurs primaire et tertiaire. Plusieurs paramètres justifient l'implication des populations riveraines dans la gestion de la RBC. Il s'agit entre autres du zonage, de la création des associations villageoises et des actions qu'elles mènent, des microprojets de développement.

3.2 STRATÉGIE DE COMMUNICATION D'INFORMATION

L'objectif relatif à la stratégie de communication et d'informations a été réalisé avec la création d'une radio de proximité à la RBC (**Planche 1**). En effet, installée dans le Département de Nassian, cette radio de proximité a été créée dans le cadre du projet UNESCO-MAB, projet d'appui pour le renforcement des capacités de gestion de la RBC initié par le réseau Africain du MAB (AfrimAB), de 2005 à 2008, en Afrique de l'Ouest. La radio appelée radio « Boutourou » est un atout majeur pour la conservation de la RBC d'autant qu'elle permet de diffuser des messages en langues locales, plus accessibles, aux populations riveraines, facilitant ainsi la communication entre les populations et les gestionnaires. L'aménagement d'un local pour abriter l'émetteur et d'un bâtiment pour l'installation de la radio locale en est un autre acquis. La mise en onde de la radio "Boutourou" est effective depuis 2007 et émet sur la fréquence 104.3 FM sur un rayon de plus de 60 km.

Elle comprend deux organes : le Conseil de Gestion et la Direction dans lesquels exerce un personnel de qualité motivé à la tâche, composé d'un Directeur (le Chef Secteur), d'un Président du Conseil de Gestion (le Président de l'Association des Villages riverains à la RBC) et d'animateurs choisis au sein des riverains émettant en langues locales (Lobi et Koulango) de 8 heures à 20 heures.

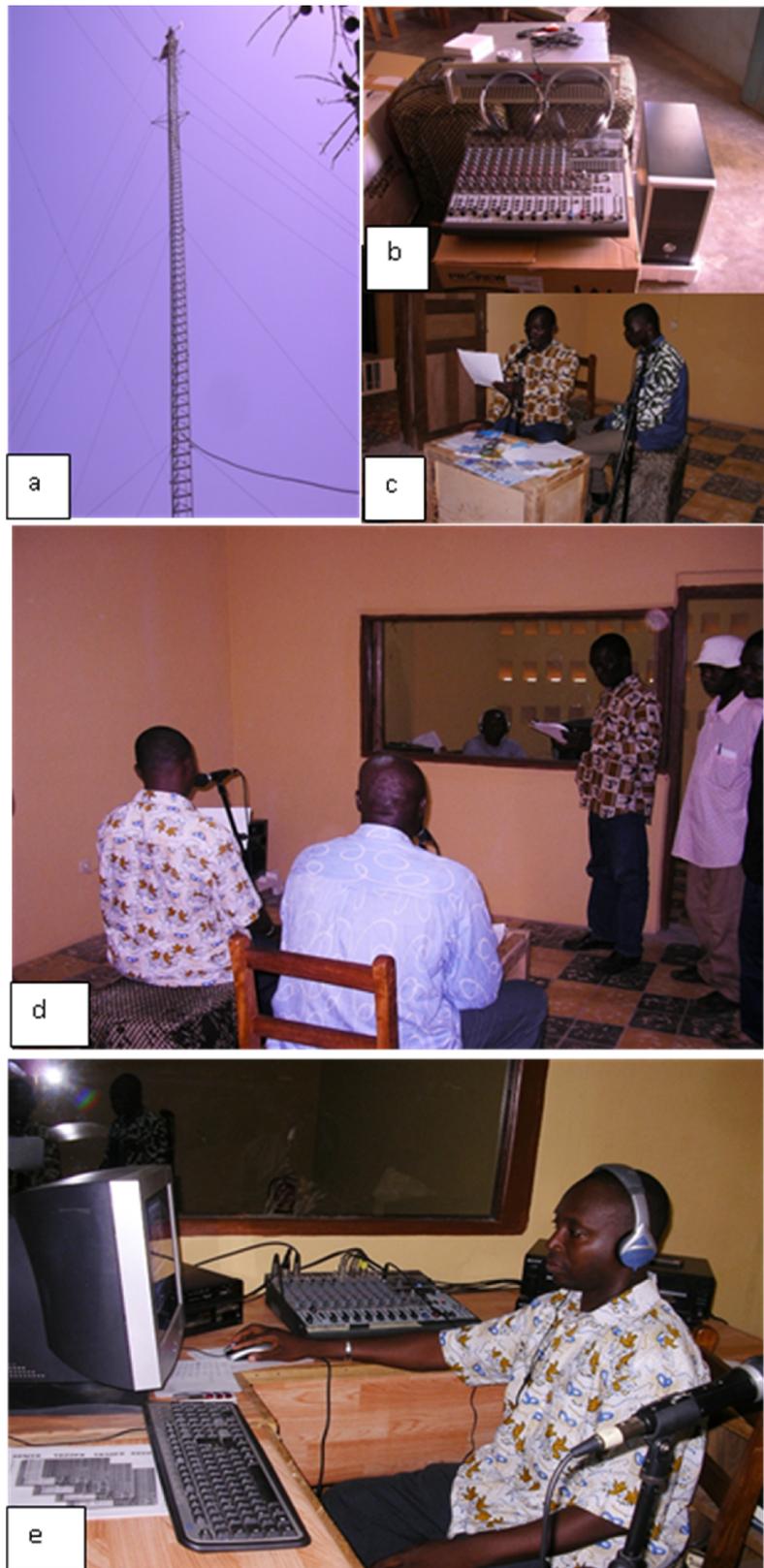


Planche 1 : Radio communautaire Boutourou pour la vulgarisation des activités de gestion de la Réserve de Biosphère de la Comoé. a : Antenne émettrice, b : matériel technique, c et d : animateurs lors d'une émission, e : cabine technique informatisée.

Comme mission, la radio Boutourou contribue à une gestion rationnelle et durable de la RBC par l'information, la sensibilisation à la lutte contre le braconnage, contre les feux de brousse, contre la transhumance, l'éducation des populations et contre tous les effets néfastes à la conservation. En plus, la radio se veut aussi d'informer, de former et de divertir les populations en vue de leur participation effective au développement dans les secteurs de l'agriculture, de la santé, de l'éducation, de la culture, etc. Ainsi, la radio diffuse plusieurs programmes : portant notamment sur la connaissance de l'environnement et de l'utilité de la RBC.

Vu son impact perceptible et croissant sur le développement de l'Espace Comoé, la radio a suscité un intérêt chez des Partenaires au développement tels que l'IUCN et la Banque Mondiale qui ont étendu son rayon d'émission à plus de 100 km de la RBC, et qui en font un suivi périodique pour son bon fonctionnement. Cette radio communautaire est un maillon important dans le processus de sensibilisation des populations contre les actions illégales dans la réserve et la sauvegarde du bien.

3.3 LE ZONAGE

Cette approche inclut un système de zonage spécial : une aire centrale légalement protégée qui vise à conserver les principaux écosystèmes où l'on n'y autorise que des perturbations humaines minimales (ex. pour l'inventaire et le suivi des espèces) comme l'indique la figure 2. L'aire centrale est entourée par une zone tampon appelée zone de gestion qui aide à protéger cette aire centrale et qui peut affecter un niveau supérieur d'exploitation humaine et des manipulations expérimentales à des fins de recherches scientifiques et de développement. Une zone de transition ou zone de développement qui visera à entourer les deux précédentes. C'est là que l'on développe la coopération avec les populations locales et des pratiques soutenables en matière de gestion des ressources. Le zonage actuel de la RBC, redéfini dans le cadre de cette étude, se présente en trois zones qui sont :

- **Une aire centrale** strictement réservée à la conservation et à la protection. Cette zone incompatible aux activités humaines, hormis la recherche scientifique et le tourisme écologique est sous la juridiction directe de l'OIPR ;

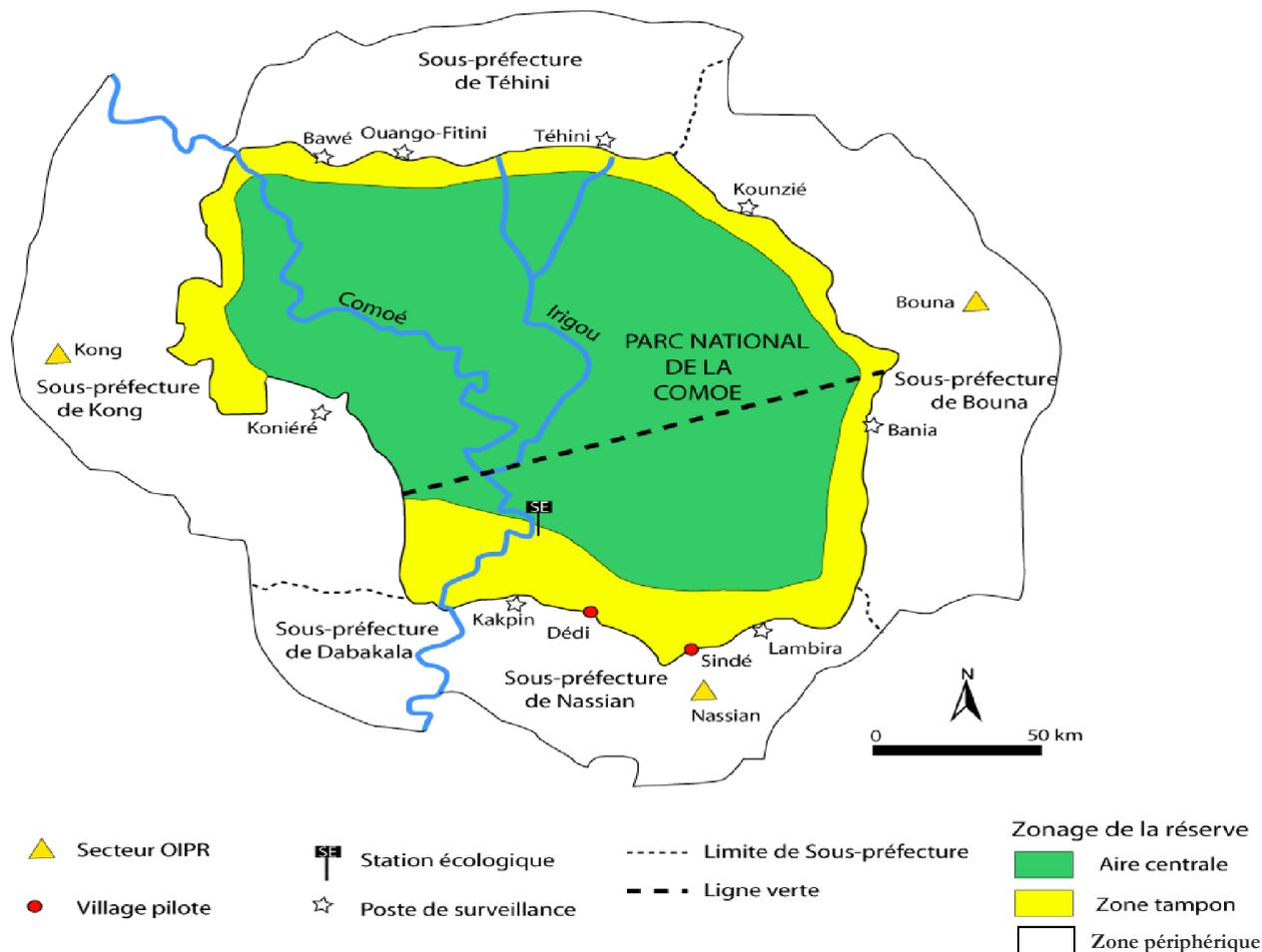


Figure 2: Zonage actuel de la RBC proposé par le Projet MAB.

Source : Projet UNESCO/MAB-UNEP/GEF ; complétée par TAHOUX T M 2012

- **Une zone tampon** ou zone de cogestion : c'est la zone de contact et de dialogue entre les gestionnaires (OIPR), les scientifiques (CRE et autres structures) et les communautés locales riveraines intervenant dans les activités expérimentales et la gestion de cet espace.
- **Une zone de transition** ou zone de coopération avec les populations locales dans laquelle les pratiques durables d'utilisation de la biodiversité sont autorisées. Les critères de délimitation de cette zone large de 30 km en moyenne, obéissent à une combinaison de critères déterminés par le découpage des collectivités locales et des aires d'influence ethnique et culturelle des villages riverains.

Au total, l'approche novatrice que nous avons adoptée et expérimentée dans la présente étude mérite d'être promue. En effet, la redéfinition du zonage de la RBC est un élément essentiel du processus de sa gestion durable. Par ce moyen, on définit les différents niveaux d'utilisation et d'intervention des différents acteurs et partenaires en fonction des différentes responsabilités, permettant ainsi, une ouverture salutaire pour la pérennisation des mécanismes de gestion de la diversité biologique de la RBC.

3.4 CREATION ET ROLES DES ASSOCIATIONS VILLAGEOISES

Pour répondre aux contraintes de la gestion efficiente de la RBC, les populations locales se sont organisées en associations appelées Associations Villageoises de Conservation et de Développement (AVCD). Ces dernières sont en activités et se sont fédérées au sein d'une faitière. Le responsable de la faitière a également sous sa tutelle, la présidence du Conseil de Gestion de la radio locale créée par le projet UNESCO/MAB pour faciliter la communication et la sensibilisation au sein de l'espace Comoé. Les AVCD œuvrent pour l'information, la sensibilisation, l'éducation environnementale et à la mise en œuvre de la convention sur la gestion des terroirs (Figure 4). L'organisation des acteurs notamment les pêcheurs avec un chronogramme définissant les moments et les périodes de pêche, constitue l'un des résultats satisfaisants de cette étude.



Figure 4 : Rencontre avec les populations riveraines de la RBC.

3.5 ONG LOCALES

A la RBC, les ONG locales de Nassian ont été recensées en 2010, dans le cadre du projet PARC-CI. L'ONG DEPRENAP aide à la mobilisation des populations locales autour des objectifs de conservation et de gestion durable de la RBC. Ces actions consistent à organiser des réunions d'information et de sensibilisation dans les villages centres, auxquelles sont conviés les villages environnants, sur l'intérêt de participer à la conservation de la RBC. Les ONG « Sauvons le Parc National de la Comoé » et « Mon Parc National de la Comoé ».ont des objectifs cadrent avec ceux des institutions qui se préoccupent de la conservation de la RBC. Un appui technique leur a été apporté pour la formation et la formalisation de leurs organisations. Cette démarche des parties prenantes à la gestion du bien participe d'une meilleure implication des leaders d'opinion pour sa conservation. La mobilisation des ONG locales participe à une plus grande campagne d'information et de sensibilisation dans les villages centres de toute la zone périphérique. Ainsi, trois conventions de partenariat avec les radios de proximité (Bouna, Dabakala et Nassian) ont été établies.

Les ONG jouent un rôle déterminant pour la conservation de la RBC. La gestion des feux de brousse par exemple se fait régulièrement avec le concours de deux ONG locales DEPRENAP et SOS Comoé, à travers une convention de collaboration soutenue financièrement par le projet PARC-CI de la Banque Mondiale. Après la phase de négociation en 2010 et la finalisation du cadre de collaboration, un contrat de formation dans vingt-deux villages limitrophes à la RBC a été confié à l'ONG LUCOFEBROU pour initier une dizaine de jeunes à la prévention des feux de brousse. Dans le cadre de la lutte contre le

braconnage, deux ONG locales (DEPRERENAF et SOS Comoé) ont été créées pour protéger les ressources naturelles et fauniques. L'action de ces ONG est suivie de près par l'OIPR qui leur apporte également son appui.

3.6 MICROPROJETS DE DÉVELOPPEMENT

3.6.1 PROJETS PILOTES DEMONSTRATIFS D'AGROFORESTERIE POUR LES COMMUNAUTES LOCALES

Des résultats importants obtenus de l'agroforesterie (Figure 5) sont : **i)** communautés riveraines sensibilisées et formées aux techniques agroforestières et associatives (GVC) ; **ii)** systèmes agroforestiers inventoriés ; **iii)** techniques agroforestières à haut rendement identifiées ; **iv)** biomasse des ligneux évaluée ; **v)** taux de matière organique du sol amélioré ; **vi)** productivité du sol et rendements des cultures améliorés ; **vii)** rendements des cultures de l'anacarde améliorés ; **viii)** karité reboisé ; **ix)** bois d'énergie et graines de karité disponibles ; **x)** associations culturales à hauts rendements identifiées et **xi)** niveau de vie des populations riveraines amélioré. Il faut rappeler qu'il existe un volet apicole associé à cette activité (Figure 6). En effet, sur une prévision de 15 ruches, 12 ont été effectivement confectionnées. Six ruches - piège en contre-plaqué ont été placées dont 3 au Sud - Est et 3 au Nord - Est du village de Lambira. Parmi ces ruches, 3 ont été colonisées par des abeilles. Au total sur le site du projet, on dénombre 9 ruches placées et dont les récoltes se font au cours du mois de décembre pour la petite récolte. La grande récolte est quant à elle prévue pour les mois de mai et juin.



Figure 5 : Projet pilote d'agroforesterie de Lambira, sites avec anacarde planté en association avec l'igname



Figure 6 : Volet apicole du projet agroforestier de Lambira, ruche colonisée par les abeilles

3.6.2 PROJET PILOTE D'AULACODICULTURE A SINDE-ANVEYO

L'aulacode (*Trynomys swinderianus*) est un gibier très prisé dans le pays et dans la sous-région. Son élevage a intégré la construction de l'animalerie, l'aménagement de l'aire fourragère (banque fourragère) composée de légumineuses (*Leucaena leucocephala*), d'herbacées (*Panicum maximum* ou *Pennisetum purpureum*) et de cultures agricoles variées. Pour se faire, une équipe de 21 coopérateurs (très mobilisés) a été constituée. Les coopérateurs s'attellent à suivre la conduite de l'alimentation composée d'un mélange de paille (*Panicum maximum*) et/ou d'herbe à éléphant (*Pennisetum purpureum*) dans les proportions 85% par animal de fourrage vert et 15% de complément alimentaire. Ils veillent également à la santé des aulacodes élevés en captivité, l'entretien de l'aulacoderie, le séchage des herbes récoltées et la propreté des matériels utilisés. Un suivi régulier des opérations aulacodicoles est effectué par la mise en place d'un calendrier de gestion de l'élevage contrôlé par le secrétaire adjoint chargé du suivi des travaux sur le terrain et le président du groupement de base.

3.6.3 PROJET PILOTE D'AULACODICULTURE A SINDE-ANVEYO

L'aulacode (*Trynomys swinderianus*), comme l'indique la figure 7, est un gibier très prisé dans le pays et dans la sous-région. Son élevage a intégré la construction de l'animalerie, l'aménagement de l'aire fourragère (banque fourragère) composée de légumineuses (*Leucaena leucocephala*), d'herbacées (*Panicum maximum* ou *Pennisetum purpureum*) et de cultures agricoles variées. Pour se faire, une équipe de 21 coopérateurs (très mobilisés) a été constituée. Les coopérateurs s'attellent à suivre la conduite de l'alimentation composée d'un mélange de paille (*Panicum maximum*) et/ou d'herbe à éléphant (*Pennisetum purpureum*) dans les proportions 85% par animal de fourrage vert et 15% de complément alimentaire. Ils veillent également à la santé des aulacodes élevés en captivité, l'entretien de l'aulacoderie, le séchage des herbes récoltées et la propreté des matériels utilisés. Un suivi régulier des opérations aulacodicoles est effectué par la mise en place d'un calendrier de gestion de l'élevage contrôlé par le secrétaire adjoint chargé du suivi des travaux sur le terrain et le président du groupement de base.



Figure 7 : Mise en place de l'aulacodièrè à Sindé-Anvéyo

3.6.4 APPUI AUX INITIATIVES ET AU DEVELOPPEMENT LOCAL

Pour appuyer le développement local, des initiatives ont été prises. Elles ont consisté à faire l'inventaire des besoins des populations riveraines en infrastructures sociales de base. Par ordre d'importance, quatre types d'équipement ont apparu de façon récurrente dans les doléances des populations riveraines rencontrées. Il s'agit de : (i) la construction de centres de santé (maternité et dispensaire) ; (ii) la construction d'écoles primaires ; (iii) l'amélioration des systèmes hydrauliques villageois en place ; (iv) la construction d'un barrage hydro agricole pour palier les aléas climatiques (sécheresse et pénurie d'eau).

Pour la réalisation de ce type de projet il faut: i) une participation à concurrence de 8 à 10% pourrait être demandée aux populations qui le souhaitent. Les capacités de mobilisation des fonds des populations, le plus souvent à travers les GVC, l'autorisent ; ii) un cahier de charges paraphé par le chef de village et les autorités sous-préfectorales définira les actions de protection de la RBC auxquelles s'engagent les populations contractantes et iii) dans l'optique d'une pérennisation de la mémoire de ce contrat et dans la mesure du possible, les équipements financés, dans leur désignation, devront porter le nom de a RBC.

Dans le cadre de la conservation pour le développement, il convient de donner une formation opérationnelle aux communautés locales en vue de renforcer leur capacité de conservation de la RBC.

4 DISCUSSION

4.1 STRATEGIE DE COMMUNICATION, D'INFORMATION ET DE PUBLICATION

Une radio de proximité, nommée « Radio Boutourou », a été créée au sein de la RBC dans le cadre de la stratégie de communication, d'information et de publication. Cette activité est prévue au point 2 de l'objectif III.3 de la SS qui est « Promouvoir la mise en place de systèmes de communication pour diffuser l'information sur les Réserves de biosphère et sur les expériences de terrain ». C'est une importance avancée dans la sensibilisation et la formation des populations riveraines dans un cadre concerté. L'importance des radios communautaires et des centres de connexion Internet dans six RB d'Afrique de l'Ouest a été évoquée par AMADOU (2008[7]). Les émissions radios constitueront des espaces de discussion et de concertation pour le grand public sur la conservation et la gestion du Parc National de Taï et des autres AP de l'espace Comoé (GOH, 2005[8]).

4.2 ZONAGE

La RBC avait fait l'objet d'une superposition de zonage, le zonage écologique ayant été modifié par le zonage politico-militaire lié à la crise. Le flux des acteurs avait compliqué le fonctionnement de l'espace Comoé. Cette étude sur la RBC a permis de donner une meilleure vision sur la réserve au plan socioéconomique et social selon le zonage réalisé. C'est dans ce cadre qu'on peut inscrire l'adoption de la SS et du Cadre statuaire du RMRB par la Conférence générale de l'UNESCO en 1995 qui a réaffirmé le rôle des RB pour concilier conservation et développement des populations. Le point 5 de l'article 4 du cadre statuaire du RMRB rappelle la mission d'une RB qui se résume en trois fonctions à travers un zonage approprié. Le point 12 de l'objectif IV.1 de la SS, souligne cette assertion : « Lorsque c'est nécessaire pour préserver la zone centrale, redéfinir les zones tampon et de transition selon les critères de développement durable ». La nécessité d'une redéfinition du zonage de la RBC avait d'autant nécessaire que l'une des raisons de l'échec relatif de l'approche participative dans les projets de gestion des ressources naturelles résulte d'une gestion inadéquate et sectorielle des questions foncières et des règles d'accès entre les aires de conservation et les aires de production des populations rurales (BINOT et DAOU, 2007[9]).

L'élaboration de règles collectives d'accès et de gestion des ressources dans une réserve de biosphère, le partage du territoire en aire(s) centrale(s), zone(s) tampon(s) et aire(s) de transition (le zonage) devraient ainsi être le résultat de la négociation entre les acteurs des modalités d'accès et d'usages des ressources et des milieux. Les enjeux de la concertation dans une réserve de biosphère seraient alors d'accroître le respect des règles collectives et de diminuer les coûts de contrôle, la mise en place de manière conjointe par l'autorité de gestion et des acteurs de règles de gestion, de partage des coûts et des bénéfices de programmes ou projets (BEURET, 2006[10]). Les dispositifs de la concertation dans une réserve de biosphère devraient permettre à ceux qui veulent conserver les ressources et à ceux qui en vivent de trouver des compromis et de se donner un avenir, une perspective commune, autour d'un objectif de développement durable (BOUAMRANE 2006[11]).

4.3 CREATION ET ROLES DES ASSOCIATIONS VILLAGEOISES ET ONG

La gestion de la biodiversité est, avant tout, une affaire de connaissance et de pratiques locales, c'est pourquoi on ne peut ignorer les communautés (regroupées au sein des Association Villageoises pour la Conservation et le Développement (AVCD)) qui vivent dans leur territoire. La participation communautaire implique aussi bien au niveau décisionnel qu'au niveau consultatif en référence à SOME (1984[12]) qui évoque le partage du pouvoir entre tous les groupes et la possibilité concrète pour tous les groupes d'influencer la décision collective qu'est le choix des groupes sociaux. L'approche fondée sur la participation communautaire poursuit donc un double objectif de renforcer la situation des groupes vulnérables et améliorer en particulier leur accès aux services sociaux essentiels et de pérenniser les intérêts de développement, par une répartition consensuelle et équilibrée des rôles, charges et responsabilités entre tous les acteurs au niveau local (ETTE *et al.*, 1998[13] ; CRE, 2006[14]). Ailleurs dans d'autres pays africains, des associations villageoises vont jusqu'à soutenir le financement des investissements et des charges récurrentes à la conservation des PNR comme le stipule la SS en ses points 9, 19 et 22 de l'objectif IV.2, qui indiquent bien de « mobiliser des fonds privés en faveur des RB auprès des entreprises, des ONG et des Fondations ». C'est le cas de la création de la Commission Foncière (COFO) au Niger et de l'Association Villageoise de Gestion des Réserves de Faune (AVIGREF) de la Pendjari au Bénin (AMADOU, 2008[15]).

4.4 MICROPROJETS DE DÉVELOPPEMENT

Les activités définies dans les microprojets émanent d'un consensus. Elles sont identifiées et proposées par les populations elles-mêmes en tant que solution alternative pour lutter contre la pauvreté dans l'espace Comoé, tout en contribuant à la préservation de la RBC. Au point 6 de l'objectif III.2 de la SS, il est demandé d'« Utiliser la RB pour développer des indicateurs de durabilité, pour chacune des activités de production menées à l'intérieur de la zone tampon et de l'aire de transition ». C'est donc la preuve de l'exécution d'un volet stratégique de la SS et ainsi, de la CDB. Les objectifs de ces microprojets sont décrits comme suivent : **i)** l'agroforesterie qui vise à accroître la productivité des sols par la maîtrise et l'utilisation de différentes espèces végétales sur la même parcelle. La maîtrise des systèmes agroforestiers permettra aux communautés locales d'accroître leurs productions agricoles. D'ailleurs, les pratiques agroforestières ont été annoncées comme un moyen qui pourrait offrir des perspectives intéressantes contre l'extension de l'agriculture itinérante par MALDAGUE (2004[16]) ; **ii)** l'aulacodiculture vise à réduire le braconnage dans la RBC en facilitant l'accès à la viande tandis que l'apiculture fournit le miel, un aliment assez recherché sur le marché ; **iii)** la radio locale représente un outil appréciable non seulement pour véhiculer des informations, mais aussi pour sensibiliser les communautés.

5 EDUCATION, SENSIBILISATION ET FORMATION A L'ENVIRONNEMENT ET AU DEVELOPPEMENT DURABLE

L'éducation à l'environnement doit permettre aux populations riveraines concernées de mieux comprendre leur milieu naturel proche afin qu'elles en reconnaissent la valeur et le respectent. Cette sensibilisation aux richesses de l'environnement vise à la conservation de la diversité biologique et des ressources. L'éducation au développement durable lie, quant à elle, cet environnement à l'activité de l'homme. Il s'agit d'enseigner la façon dont nos modes de vie (production, consommation, transport) sont en relation directe avec les dynamiques environnementales d'une part, mais également avec les valeurs culturelles et sociales des sociétés locales et de toutes les sociétés humaines dans le cadre de la mondialisation des échanges. L'objectif est de sensibiliser les acteurs à des comportements qui s'orientent vers une utilisation durable des espaces et des ressources naturelles (DELDICQUE, 2007[17]).

6 CONCLUSION

Les résultats obtenus montrent que de nombreuses méthodes stratégiques ont contribué à l'implication des populations riveraines dans la gestion de la RBC. Il s'agit de la stratégie de communication d'information et de publication, celles du zonage, de la création et rôles des associations villageoises, des microprojets de développement et des initiatives locales.

Ainsi, dans la dynamique de l'épanouissement des populations locales de la RBC, la connaissance et le respect des 3 zones définies par le zonage (l'aire centrale, zone de conservation des ressources naturelles ; la zone tampon, lieu de rencontre des acteurs, de dialogue, d'expérimentation et d'échange ; l'aire de transition, zone de développement local) contribue d'une manière très significative à la protection, à la gestion durable de la diversité biologique et au développement local. L'espoir est donc grand, avec le zonage actuel de la RBC réalisé au cours de cette étude, surtout après la crise qu'a connue le pays tout entier, pour une gestion participative qui pourra garantir une gestion durable des ressources naturelles et un développement durable autour de la réserve car le redémarrage économique de l'espace Comoé voire de la région du Nord-Est en dépend.

De même, les microprojets définis comme activités à mener par les populations locales sont issus par consensus entre elles-mêmes et les gestionnaires de la RBC. Cette approche participative a permis de mieux impliquer tous les acteurs, notamment les acteurs locaux, dans la gestion et la protection de la RB. Les microprojets d'agroforesterie et d'aulacodiculture se sont révélés comme sources de revenu local permettant ainsi de lutter contre la pauvreté dans l'espace Comoé tout en épargnant la Réserve des agressions anthropiques. Une des résultantes de cette approche a été la répartition et l'organisation des acteurs notamment les pêcheurs avec un chronogramme définissant les moments et les périodes de pêche. Les projets relais doivent aussi couvrir les modes d'écoulement des produits (transport, conservation et commercialisation). La conduite de ces microprojets par les populations riveraines organisées en associations villageoises et la mise en place des ONG pourraient contribuer efficacement au renforcement des relations entre les communautés locales.

Face aux résultats encourageants obtenus avec l'application partielle de la SS, son application plus complète pourrait renforcer la gestion durable de la RBC.

REFERENCES

- [1] DUPUY B. et N'GUESSAN K. A. (1991). Utilisation des Acacias pour régénérer les anciennes cocoteraies. *Bois et Forêts des Tropiques*, 230 : 15-29.
- [2] SIEGE L., 2001: Community-based conservation: 13 years of experience in Tanzania. In *Tanzania Wildlife Discussion Paper No. 29*, p.17.
- [3] RODARY E., CASTELLANET C. et ROSSI G. (2003). Conservation de la nature et développement. L'intégration impossible ? GRET-Karthala.
- [4] VOOREN A.P, MEIJERINK G.W. et GEMERDEN B.S. (1995). La participation populaire dans la gestion des parcs et réserves naturelles en Afrique tropicale forestière : pour qui protège-t-on les forêts ? Fondation Tropenbos. Wageningen, Pays-Bas. 56 p.
- [5] LAUGINIE F. (2007). Conservation de la nature et aires protégées en Côte d'Ivoire. NEI/Hachette et Afrique Nature, Abidjan, 668 p.
- [6] AKE ASSI L. 2004. Diversité floristique de la forêt de la Haute Guinée. Symposium International Ecosyn, 06-10 sept.-04, Abidjan, Côte d'Ivoire. 7p.
- [7] AMADOU B (2008) : Réserve de biosphère en Afrique de l'ouest, vers des modèles de développement durable Note de synthèse à l'intention des décideurs p 37-56
- [8] GOH D. (2005). La gestion participative des aires protégées en Côte d'Ivoire : l'expérience du Projet Autonome pour la Conservation du Parc National de Taï (PACPNT), Thèse Unique de Doctorat, Université d'Abobo-Adjamé, 266 p
- [9] BINOT A. et DAOU V. J. (2007). Règles d'accès et gestion des ressources pour les acteurs des périphéries d'aires protégées : foncier et conservation de la faune en Afrique subtropicale. *Vertigo*, Hors série 4, 12 p.
- [10] BEURET, J-E. (2006). Dialogue et Concertation dans les réserves de biosphère : problématiques et enjeux. Biodiversité et acteurs : des itinéraires de concertation. Réserves de biosphère – Note technique 1. UNESCO, Paris.
- [11] BOUAMRANE M. (2006). Biodiversité et acteurs : des itinéraires de concertation. La contribution des réserves de biosphère, Note technique 1-2006, Paris, UNESCO Ed., 82 p.
- [12] SOME J. B. Z. (1984). Les populations rurales face aux projets de développement. *In* La participation populaire au développement en Afrique noire, Sous la Direction d'A.-C. Mondjanagni. I.P.D. et Karthala.
- [13] ETTE J., VEIL L. et AYÉ M. (1998). Pérenniser le développement : La Participation Communautaire au Bénin et au Togo ; Leçons Apprises et Perspectives Ouvertes. Centre d'Études Prospectives et Appliquées sur les Politiques Sociales et les Systèmes de Sécurité Sociale, Côte d'Ivoire, 31 p.
- [14] CRE (2006). Rapport final de l'étude socioéconomique et ethnobiologique des localités riveraines réalisée en octobre 2006 à Abidjan, PROJET MAB - UNESCO, 125 p.
- [15] AMADOU B (2008) : Réserve de biosphère en Afrique de l'ouest, vers des modèles de développement durable Note de synthèse à l'intention des décideurs p 37-56
- [16] MALDAGUE, M. (2004). Traité de gestion de l'environnement tropical. Tome I : Développement intégré des régions tropicales. Approche systémique – Notions – Concepts – Méthodes. ERAIFT, Lumbubashi. 350 p.
- [17] DELDICQUE M (2007) : Le dialogue dans l'itinéraire de création de la réserve de biosphère. Le dialogue dans les réserves de biosphère : repères, pratiques et expériences. Réserves de biosphère – Notes techniques-2